

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Réception / / **20** par

Règlement

Observations

Enregistrement / / **20** par

N.B. : Merci de bien vouloir remplir ce dossier en lettres capitales, en indiquant une lettre ou un chiffre par case.

Vos modalités d'enseignement

CHOIX D'UNE OU PLUSIEURS MODALITÉS

Présentiel - Cours du soir **Enseignement à distance (FOD)**

Vos informations

INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité Madame Monsieur

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le / / **19** à

Département Pays

Nationalité ⁽¹⁾

PHOTO

⁽¹⁾ Pour les ressortissants étrangers : joindre une photocopie de votre carte de séjour valide portant la mention «salarié» ou «étudiant» ou d'un récépissé de demande de renouvellement.

IDENTIFIANTS

N° BEA ou INE⁽²⁾

⁽²⁾ Délivré depuis 1995, le numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat (**n°BEA**) et sur la carte d'étudiant (**n°INE**).

INSCRIPTION AU CNAM

1ere inscription Réinscription, année de la dernière inscription

COORDONNEES

Adresse domicile

Code postal Ville Pays

Téléphone domicile Téléphone portable

Courriel

J'autorise le Cnam à me transmettre des informations administratives et pédagogiques :

par SMS Oui Non **par courriel** Oui Non

DIPLOME ENVISAGÉ

Code du diplôme

Intitulé

Merci de vous reporter aux codes et intitulés figurant dans nos brochures, nos catalogues ou notre site internet : www.cnam-hauts-de-france.fr

SONDAGE

Comment avez-vous connu le Cnam ?

- 01 Publicité ou article dans un journal d'annonces
- 02 Article de presse locale
- 03 Article de presse nationale
- 04 Relations
- 05 Votre entreprise
- 06 Pôle Emploi
- 07 Internet
- 08 Mailing
- 09 Affiche
- 12 Cabinet conseil/ CIBC
- 13 Tract
- 14 Radio
- 99 Autres

Les informations recueillies par le Conservatoire national des arts et métiers des Hauts de France font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des élèves et auditeurs et à établir des statistiques pour le Cnam et le Conseil Régional des Hauts de France. Conformément à la loi «Informatique et Libertés», vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et être informé des données enregistrées vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de votre centre d'inscription.



Région Hauts-de-France

LE CNAM HAUTS DE FRANCE BÉNÉFICIE DE FINANCEMENTS DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Cnam Amiens : Tél. 03.22.33.65.50 - Avenue des facultés 80000 Amiens

Cnam Lille : Tél. 03.20.29.86.68 - 8 boulevard Louis XIV - CS70030 - 59044 Lille Cedex

Cnam Valenciennes (et Maubeuge) : Tél. : 03.27.23.04.05 - 15 bis Place Jehan Froissart - CS5094 - 59302 Valenciennes Cedex

Votre employeur (ou à défaut pôle emploi)

INFORMATIONS

Nom ou raison sociale

Code NAF*

Numéro Siret*

* Figurent sur vos bulletins de salaire

ACTIVITE (obligatoire)

Secteur

Secteur privé

Secteur public

Fonction publique

Secteur d'activité

- 01 Agriculture, pêche
- 02 Agro-alimentaire
- 03 Industrie du bois, ameublement
- 04 Caoutchouc et matières plastiques
- 05 Chimie, verre
- 06 Construction automobile et matériel de transport terrestre
- 07 Construction mécanique
- 08 Construction navale, aéronautique, armement
- 09 Industrie du cuir et de la chaussure
- 10 Énergie (*EDF-GDF, Pétrole, Gaz, Eau*)
- 11 Construction de matériel électrique et électronique, électroménager
- 12 Industrie pharmaceutique et para chimique
- 13 Production de matériels de construction, minerais
- 14 Production de matériels informatiques
- 15 Métallurgie, sidérurgie
- 16 Recherche sur le nucléaire
- 17 Papier, carton
- 18 Imprimerie, presse, édition
- 19 Industrie textile et de l'habillement
- 20 Bâtiment, travaux publics, génie civil
- 21 Assurance
- 22 Banques, crédit bail immobilier
- 23 Commerce
- 24 Hôtels, cafés, restaurants
- 25 Immobilier
- 26 Sociétés de service aux entreprises (*y compris informatique*)
- 27 Télécommunications et postes
- 28 Transports
- 29 Autres services marchands (*services aux particuliers, réparation et commerce automobile*)
- 30 Services non marchands (*administration, enseignements, recherche publique, collectivités territoriales...*)
- 31 Cas non prévu

REPRÉSENTANT

Nom

EFFECTIF (obligatoire)

Taille de l'établissement

de 1 à 9 salariés
 1000 salariés et +

de 10 à 49 salariés

de 50 à 499 salariés

de 500 à 999 salariés

Cette entreprise appartient à un groupe oui non

Taille du groupe

de 1 à 9 salariés
 1000 salariés et +

de 10 à 49 salariés

de 50 à 499 salariés

de 500 à 999 salariés

COORDONNÉES

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Fax

Courriel

PERSONNE A CONTACTER DANS L'ENTREPRISE

Nom et prénom

Titre / Fonction

Téléphone

VOUS CONTACTER DANS L'ENTREPRISE

Téléphone

Poste

Courriel

Diplôme(s) obtenu(s)

DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cocher un diplôme

- 00 Aucun diplôme
- 11 CAP, BEP, BEPC ...
- 12 CFPA 1er degré
- 13 Brevet professionnel
- 20 Autre diplôme homologué de niveau inférieur au Bac
- 4E BAC ou diplôme de même niveau obtenu à l'étranger
- 4F ESEU (série A ou B) examen spécial d'entrée en université ou DAEU
- 4G BAC général
- 4P BAC professionnel
- 4T BAC technologique

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1** en bas de page.

Année d'obtention

Diplômes obtenus à l'Étranger

DIPLÔME OBTENU A L'ÉTRANGER

Choisir un diplôme

- 4E BAC ou diplôme de même niveau
- 60 Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+2
- 65 Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+3
- 71 Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+4
- 79 Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+5 ou plus

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1**, en bas de cette page

Année d'obtention

TABLEAU 1 - CODES DES SPECIALITES

- 00 - Aucune
- 01 - Mathématiques, informatique (scientifique ou de gestion)
- 02 - Électricité, électronique
- 03 - Mécanique
- 04 - Chimie
- 05 - Autres sciences physiques (matériaux, thermique, génie civil)
- 06 - Biologie, biochimie, physiologie, agro
- 07 - Médecine, pharmacie, odontologie, carrières de la santé
- 08 - Autres formations industrielles ou scientifiques
- 09 - Droit, sciences politiques, carrières juridiques
- 10 - Sciences économiques, AES, gestion, commerce, GEA
- 11 - Lettres, langues, arts, histoire, géographie
- 12 - Sociologie, psychologie, information, communication, carrières sociales
- 13 - Autre formation tertiaire

DIPLÔME VALIDÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cocher un diplôme

- 62 CFPA 2ème degré
- 63 DEUG, DEUST
- 64 BTS
- 65 DUT
- 67 Autre diplôme homologué de niveau BAC+2
- 70 Licence
- 71 Autre diplôme homologué de niveau BAC+3
- 73 Maîtrise
- 74 Autre diplôme homologué de niveau BAC+4
- 80 École supérieure de commerce
- 81 Diplôme d'ingénieur
- 82 DEA, DESS (professionnel ou recherche)
- 84 Doctorat
- 90 Autre diplôme homologué de niveau BAC+5

Spécialité

Codez la spécialité de votre diplôme en vous reportant au **tableau 1** en bas de page.

Année d'obtention

Diplôme actuellement préparé

Merci d'indiquer le plus haut diplôme que vous ayez préparé sans l'obtention de ce dernier.

PLUS HAUT DIPLÔME PREPARE

Cocher un diplôme

- 30 Terminale sans succès au baccalauréat
- 52 Préparation FPA 2ème degré
- 53 Préparation DEUG
- 54 Préparation BTS
- 55 Préparation DUT
- 57 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+2
- 70 Préparation Licence
- 71 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+3
- 73 Préparation Maîtrise
- 74 Préparation autre diplôme homologué de niveau Bac+4
- 75 Préparation Ecole Supérieure de Commerce
- 76 Préparation Diplôme d'ingénieur
- 78 Préparation DEA, DESS, Master 2
- 83 Préparation Doctorat
- 90 Préparation autre diplôme homologué de niveau au moins égal à bac+5

Etablissement

(nom et adresse)

Responsable de la Formation

Votre inscription

SITUATION GEOGRAPHIQUE Distance entre votre domicile et votre centre d'enseignement

- AG Agglomération
- < 20 Moins de 20 km
- < 50 Moins de 50 km
- < 100 Moins de 100km
- > 100 Plus de 100km

DIPLOME CNAM ENVISAGE

Code diplôme

Intitulé

Merci de vous reporter aux codes et intitulés figurant sur nos brochures, notre catalogue ou le site internet www.cnam-hauts-de-france.fr

TYPE DE FINANCEMENT

- Prise en charge individuelle
- Prise en charge entreprise
- CPF

Le montant de votre inscription peut être pris en charge en totalité ou en partie par votre employeur, dans ce cas, merci de remplir **l'annexe 1**.

Votre situation professionnelle

Année d'entrée dans la vie active

SITUATION PROFESSIONNELLE

- 11 En emploi : Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs, etc. *(exploitants et salariés)*
- 21 En emploi : Artisans
- 22 En emploi : Commerçants et assimilés
- 23 En emploi : Chefs d'entreprise
- 31 En emploi : Professions libérales
- 33 En emploi : Cadres de la fonction publique ou territoriale, *y compris officiers et ingénieurs (sauf enseignement et recherche)*
- 34 En emploi : Professeurs certifiés ou agrégés, chercheurs, professions scientifiques *(sauf ingénieurs)*
- 35 En emploi : Journaliste, informations, arts, spectacles, bibliothèques
- 37 En emploi : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 En emploi : Ingénieurs ou cadres techniques d'entreprise *(y compris technico-commerciaux)*
- 42 En emploi : Instituteurs, professeurs des écoles, maîtres auxiliaires et assimilés
- 43 En emploi : Professions intermédiaires de la santé et du travail
- 44 En emploi : Clergé, religieux
- 45 En emploi : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 En emploi : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 En emploi : Techniciens et agents techniques
- 48 En emploi : Contremaîtres et agents de maîtrise
- 49 En emploi : Techniciens supérieurs
- 52 En emploi : Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 En emploi : Policiers et militaires *(sauf officiers)*
- 54 En emploi : Employés administratifs d'entreprises, banques, assurances, secrétaires, employés de services comptables, ...
- 55 En emploi : Employés de commerce *(vendeurs, caissiers)*
- 56 En emploi : Personnels de service aux particuliers *(gens de maison, serveurs, gardiens etc.)*
- 62 En emploi : Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 En emploi : Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 En emploi : Chauffeurs
- 65 En emploi : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 En emploi : Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 En emploi : Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 En emploi : Ouvriers agricoles
- 90 Mère/père au foyer
- 91 Étudiant
- 94 En recherche d'un nouvel emploi depuis le : _____

Joindre une copie de la carte Pôle Emploi

- 95 Retraité ou préretraité
- 96 En recherche d'un premier emploi
- 97 Autre inactif

DEMANDEUR D'EMPLOI Moins de 6 mois 6 à 12 mois au-delà de 12 mois

Statut de l'emploi (obligatoire)

- 01 Profession libérale, indépendant ou chef d'entreprise
- 02 Emploi stable (CDI, fonctionnaire)
- 03 Profession libérale, indépendant ou patron
- 04 CDD → supérieur à 3 mois inférieur ou égal à 3 mois
- 05 Intérim
- 06 Emploi aidé *(Contrat emploi solidarité, Contrat de professionnalisation, etc...)*
- 07 Apprenti sous contrat
- 08 Autre

1 Temps complet 2 Temps partiel (moins d'un mi-temps) 3 Temps partiel (mi-temps ou plus)

Profession

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Durée cumulée d'activité professionnelle : Sans expérience Inférieure à 1 an Entre 1 et 2 ans Entre 2 et 3 ans Entre 3 et 5 ans Entre 5 et 10 ans Supérieure à 10 ans

STATUT DE L'AUDITEUR

- 01 Autres : Autre catégories
- 02 Demandeurs d'emploi : Autre demandeurs d'emploi
- 03 Demandeurs d'emploi : allocation formation reclassement
- 04 Salariés : autres salariés
- 05 Salariés : Congé individuel de formation
- 06 Salariés : Contrat de professionnalisation
- 07 Salariés : Plan de formation
- 08 Demandeurs d'emploi : Rémunération État
- 09 Demandeurs d'emploi : Rémunération région
- 10 Salariés : Contrat d'apprentissage
- 11 Demandeurs d'emploi : Reconnu handicapé
- 12 Salariés : Reconnu handicapé
- 13 Demandeurs d'emploi : indemnités Pôle Emploi
- 14 Demandeurs d'emploi non indemnités
- 15 Salariés : Salariés en CDI
- 16 Salariés : Salariés en CDD
- 17 Autres : à préciser : _____

Statistiques INSEE

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou +
- 31 Professions libérales et assimilés
- 32 Cadre de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36 Cadres d'entreprise
- 41 Professions intermédiaires *de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés*
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agent de maîtrise
- 51 Employés de la fonction publique
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Anciens agriculteurs exploitants
- 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Anciens employés et ouvriers
- 81 Chômeurs *n'ayant jamais travaillé*
- 82 Inactifs divers *(autres que retraités)*

Choix des unités d'enseignement en présentiel et formation à distance

Merci de remplir ce tableau en vous reportant aux codes et intitulés des UE figurant sur nos brochures, notre catalogue ou le site internet

www.cnam-hauts-de-france.fr

LISTE DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT, UNITÉS D'ACTIVITÉ, MODULES						
CODE	INTITULE	Semestre	ECTS	Modalité et Centre d'Enseignement		
				Un choix par UE		
				Présentiel	Cours à distance	CENTRE D'ENSEIGNEMENT
EXEMPLE FPG001	Initiation au management et Gestion des Ressources Humaines (Exemple inscription individuelle)	1	6	X		Amiens
FPG003	Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique (Exemple convention entreprise)	2	6		X	HDF
CCV001	Résistance des matériaux 1 (Exemple inscription convention entreprise dans un autre centre d'enseignement)	2	6		X	IDF
Nombre total de crédits (ECTS)						

Coût total (rapportez vous à la fiche tarifaire jointe au dossier)

Clauses particulières

- 1 - L'inscription individuelle ne donne pas droit à une attestation de présence.
- 2 - L'inscription au Cnam ne confère pas le statut étudiant.
- 3 - Les tarifs applicables par le Cnam Hauts de France sont susceptibles d'être révisés chaque année universitaire.
- 4 - Les formations proposées en Présentiel ou à distance peuvent entrer dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).
- 5 - Pour les ressortissants étrangers d'un pays non membre de la communauté européenne, il est nécessaire de fournir une copie du titre de séjour, couvrant l'ensemble de la période de formation.

Conditions générales :

J'ai pris connaissance du fait que cette inscription ne peut être annulée que durant un délai de 10 jours après l'inscription, par lettre recommandée adressée au Directeur du Cnam et certifie l'exactitude des renseignements indiqués sur le présent dossier. Passé ce délai toute inscription sera considérée définitive. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon total ou partiel, quel qu'en soit le motif.

J'ai également pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et m'engage à le respecter.

Paiement

Date

Inscription individuelle : Pour la prise en compte de votre inscription, le règlement doit impérativement être joint au dossier d'inscription.

Chèque (*) Carte Bancaire Espèces

(*) libellé à l'ordre de l'AgCnam Hauts-de-France

Inscription en convention entreprise : Pour la prise en compte de votre inscription, l'accord préalable de prise en charge par l'entreprise ou l'organisme payeur - **annexe 1** - doit être joint au dossier.

Lieu

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

Tarifs d'inscriptions 2018-2019

Formations HTT et FOAD

■ PARTICIPATION AUX FRAIS ADMINISTRATIFS / DROIT D'INSCRIPTION HTT

Nbre d'ECTS	Tarif inscription	Reste à charge si éligible à la subvention Conseil Régional
4	540€	140€
6	810€	210€
8	1080€	280€
10	1350€	350€
12	1620€	420€
14	1890€	490€
16	2160€	560€
18	2430€	630€
20	2700€	700€
22	2970€	770€
24	3240€	840€
26	3510€	910€
28	3780€	980€
30	4050€	1050€
32	4320€	1120€
34	4590€	1190€
36	4860€	1260€

■ FORMATIONS OUVERTES À DISTANCE (FOAD)

Un chèque de caution de 250€ sera demandé pour une inscription à minimum une UE en FOAD.

■ FORMATION EN ANGLAIS

- 40h de préparation au TOEIC ou Bulat + examen : 480 € (tarif individuel) - 550 € (tarif entreprise).
- 40h de préparation au TOEIC ou Bulat + examen (élève Cnam) : 180 € (tarif individuel) - 550 € (tarif entreprise).

■ EXAMEN D'ADMISSION À L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS

70 € à la charge de l'élève, il n'y a pas de prise en charge entreprise pour ce coût.

■ MÉMOIRE

- Accompagnement suivi mémoire école d'ingénieurs : 405 € (tarif individuel) - 4 050 € (tarif entreprise)
- Méthodologie du rapport d'expérience professionnelle ou de stage : 70 € (tarif individuel) - 100 € (tarif entreprise)

■ VAE

VAP85 : 250€ pour une prise en charge individuelle et 500€ dans le cas d'une prise en charge entreprise.

VAE : 1 600€

VAE INTEC : 2 200€

■ NOTE D'INFORMATION : CPF / DIF

Vous pouvez demander la prise en charge de tout ou partie de votre formation :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) s'adresse à tous les salariés du secteur privé ainsi qu'aux demandeurs d'emploi. Le CPF permet de financer jusqu'à 150h d'une formation « éligible au CPF ».

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) s'adresse aux fonctionnaires et agents contractuels de l'état.

Renseignez-vous auprès de votre employeur, de son OPCA ou de votre conseiller Pôle Emploi.

Selon votre situation le coût de votre formation pourra être partiellement ou totalement pris en charge (pôle emploi, Région HdF, etc.)

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

ÉTAT CIVIL

Civilité Madame Monsieur

Nom **Prénom**

Nom de naissance

Date de naissance / / Homme Femme

N° Insee (N° sécurité sociale) **(obligatoire)**

Commune de naissance

Département de naissance **Pays de naissance**

COORDONNÉES

Adresse

Complément

Département **Commune**

Code postal **Téléphone** . . .

Email

FICHE INFORMATION STAGIAIRE

Situation Personnelle

Handicapé.(e)	<input type="checkbox"/>
Reconnaissance officielle handicap	<input type="checkbox"/>
Situation d'illettrisme	<input type="checkbox"/>
Ultramarin	<input type="checkbox"/>

Moyen de transport

A pied – Vélo	<input type="checkbox"/>
Bus – Tramway – Métro	<input type="checkbox"/>
Voiture – 2 roues motorisées	<input type="checkbox"/>
Train	<input type="checkbox"/>
Temps de trajet en minutes :	<input type="text"/>

Certification la plus haute obtenue

Aucun diplôme	<input type="checkbox"/>
Baccalauréat ou équivalent	<input type="checkbox"/>
CAP BEP ou équivalent	<input type="checkbox"/>
Brevet des Collèges ou équivalent	<input type="checkbox"/>
DUT BTS ou équivalent (Bac + 2)	<input type="checkbox"/>
Licence ou équivalent (Bac + 3)	<input type="checkbox"/>
Maîtrise ou équivalent (Bac+4)	<input type="checkbox"/>
Master ou équivalent (Bac + 5)	<input type="checkbox"/>

Niveau du stagiaire

Niveau III : BTS/DUT ou Bac+2	
Niveau II : Licence ou Bac+3	
Niveau I : Master ou Bac+5 et plus	
Niveau IV : Bac ou classe terminale	
Niveau V bis : fin d'étude 3ème	
Niveau V : CAP ou fin d'étude avant terminale	
Niveau VI ; fin d'étude 6ème ou 4ème pré pro	

Origine de la démarche

Structure d'insertion par l'activité économique	
Association d'insertion sociale	
Cap Emploi	
Missions locales	
Pôle Emploi	
Universités	
CCAS ou UTPAS	
Espace Info Formation	
Organisme de formation	
PLIE – MDE	
Démarche personnelle	
Jury post VAE	
OPACIF	
APEC	

Dernière classe fréquentée

6ème ou 5ème collège	
4ème ou 3ème collège	
1ère ou 2ème année de CAP/BEP	
Dernière année de CAP/BEP	
Classe de 2nd ou 1ère Lycée	
Classe terminale (BAC ou BAC Pro)	
Dernière année BAC + 2	
Dernière année BAC + 3	
Dernière année Bac + 4 ou 5	

Statut

Demandeur(se) d'emploi inscrit	
Demandeur(se) d'emploi non inscrit	
Sans activ. prof. et non demandeur d'emploi	
Indépendant.(e) - Artisan	
Retraité.(e)	
Salarié.(e)	

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

N° identifiant Pôle emploi :

Durée du chômage

Moins de 6 mois	
De 6 à 12 mois	
De 12 à 24 mois	
Plus de 24 mois	

Indemnisation Pôle Emploi :

- Oui
 Non

Minima sociaux

Allocataire RSA	
Allocation spécifique de solidarité	
Allocation Adulte handicapé	
Aucun	

POUR LES AUDITEURS EN ACTIVITE

Type de contrat

CDD	
CDI	
Emploi d'avenir	
Autres contrats aidés	

Catégorie socio-professionnelle

Cadre	
Employé.(e)	
Employé.(e) non qualifié.(e)	
Ouvrier.(e) non qualifié.(e)	
Ouvrier.(e) qualifié.(e)	
Technicien(ne) – Agent de maîtrise	

CPF

Nombre d'heures CPF mobilisées	
Dont nombre d'heures Pénibilité	
Dont nombre d'heures DIF	
Dont nombre d'heures CPF	

CHARTRE DU DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (FOD)

Introduction

Au Cnam, de plus en plus d'Unités d'Enseignement - UE - peuvent être suivies en présentiel ou en enseignement à distance. Le programme est identique et les examens sont généralement communs.

Description

Le dispositif le plus employé est l'autoformation assistée par Internet : à l'aide de documents spécifiques (guides, plan de travail, plannings, supports de cours, documents électroniques, livres, ...) et d'échanges réguliers (messagerie électronique, permanences téléphoniques, devoirs corrigés), la formation se déroule surtout individuellement.

Dans la plupart des cas, il n'y a pas de cours à distance diffusé en direct et vous devez envisager un travail personnel un peu plus important qu'en mode présentiel.

C'est par Internet que vous obtiendrez tous les documents nécessaires et que vous pourrez communiquer avec les autres auditeurs et avec les enseignants : vous vous mettez ainsi au travail coopératif.

Les cours et les exercices qui servent à l'autoformation sont disponibles notamment sur notre serveur Internet lecnam.net. Cette plate-forme spécialisée dans l'enseignement à distance met à votre disposition un environnement de travail global :

- Découpage du programme en séances pédagogiques,
- Visualisation ou téléchargement de ressources pédagogiques,
- Messagerie spécialisée (adresse intégrée des enseignants et des auditeurs),
- Avec réponse des enseignants sous 48 heures, listes de diffusion,
- Forums électroniques ou chat (conversation en direct par le clavier).

Regroupements

En complément, des regroupements ont lieu en présence de l'enseignant. Sauf pour les regroupements, le dispositif vous dispense de tout déplacement et vous rend libre de travailler selon vos disponibilités et préférences. Votre présence aux regroupements n'est pas obligatoire, sauf indication contraire de l'enseignant, mais vivement conseillée.

Utilisation des dispositifs du Cnam

L'inscription à des modules d'enseignement à distance engage l'élève à une utilisation respectueuse des règles recommandées par le Cnam et l'enseignant et au respect formel des interdictions définies par la loi.

Liste informative des infractions susceptibles d'être commises et non exhaustive

1. Infractions prévues par le Nouveau Code pénal

1.1. Crimes et délits contre les personnes

- Atteintes à la personnalité : (Respect de la vie privée art. 9 du code civil)
 - Atteintes à la vie privée (art. 226-1 al. 2 ; 226-2 al. 2, art.432-9 modifié par la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004)
 - Atteintes à la représentation de la personne (art. 226-8)
 - Dénonciation calomnieuse (art. 226-10)
 - Atteinte au secret professionnel (art. 226-13)
 - Atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements informatiques (art.226-16 à 226-24, issus de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Atteintes aux mineurs: (art. 227-23 ; 227-24 et 227-28).
Loi 2004-575 du 21 juin 2004 (LCEN)

1.2. Crimes et délits contre les biens

- Escroquerie (art. 313-1 et suite)
- Atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (art. 323-1 à 323-7 modifiés par la loi n°2004-575 du 21 juin 2004).

1.3 Cryptologie

- Art. 132-79 (inséré par loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 art. 37)

2. Infractions de presse (loi 29 juillet 1881, modifiée)

- Provocation aux crimes et délits (art.23 et 24)
- Apologie des crimes contre l'humanité (art. 24)
- Apologie et provocation au terrorisme (art. 24)
- Provocation à la haine raciale (art. 24)
- «Négationnisme» : contestation des crimes contre l'humanité (art. 24 bis)
- Diffamation (art. 30.31 et 32)
- Injure (art. 33)

3. Infraction au Code de la propriété intellectuelle

- Contrefaçon d'une oeuvre de l'esprit (y compris d'un logiciel) (art. 335-2 modifié par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, art. 34 - et art. 335-3)
- Contrefaçon d'un dessin ou d'un modèle (art. L521-4 modifiée par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, art. 34)
- Contrefaçon de marque (art. L716-9 - modifié par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, art.34 - et suivants)

4. Participation à la tenue d'une maison de jeux de hasard («cyber-casino»)

- Art.1 de la loi du 12 juillet 1983, modifié par la loi du 16 décembre 1992

Chèque de caution

Toute inscription sur un enseignement en FOD, donne lieu à un chèque de caution de 250€.

Conditions de restitution

La caution est restituée en fin de période pédagogique dans les conditions suivantes pour chaque UE prise en FOD :

Inscription individuelle :

- l'élève est présent à l'examen
- ou présent à au moins une séance de regroupement
- ou s'est connecté(e) sur lecnam.net au moins 7 fois dans le semestre

Inscription convention entreprise :

- l'élève doit se connecter sur lecnam.net régulièrement et consulter l'ensemble des documents mis en ligne
- et se présenter à l'examen

Au moins une de ces conditions ci-dessus doit être accomplie, faute de quoi le chèque de caution sera encaissé après la période des sessions de rattrapage de mai ou septembre.

Contrôle de connexions

Le Cnam effectue régulièrement des contrôles de connexions pour les élèves inscrits sur des cours en FOD. Une alerte est envoyée aux élèves afin de leur permettre de reprendre un rythme de connexions conformes aux exigences de l'enseignement.

Voie de recours

Pour toute réclamation, y compris celles relatives à l'encaissement de la caution, une lettre devra être adressée à la direction du Cnam Hauts de France.

Je, soussigné(e), (Nom et Prénom)

.....

Domicilié(e) à

.....
.....

Déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de la charte du dispositif de formation à distance du Cnam Hauts de France.

Fait à :.....le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature

Contrat d'adhésion de l'auditeur Cnam

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, fondé en 1794, dont la vocation est de soutenir et de diffuser l'innovation au sein du monde professionnel. Les auditeurs du Cnam se caractérisent par la grande diversité de leurs profils et de leurs parcours. Ils partagent ensemble des valeurs fortes : la volonté de progrès au sein du monde du travail, la croyance en l'éducation comme mode d'élévation sociale et personnelle, la capacité à se perfectionner tout au long de la vie, l'esprit d'ouverture et d'échange.

Statut de l'auditeur

La qualité d'auditeur est conférée aux adultes inscrits au Cnam. Une carte d'auditeur est délivrée pour la durée de l'année universitaire.

Tarifs d'inscription

Pour chaque enseignement du Cnam, deux tarifs d'inscription sont proposés :

- Un tarif individuel subventionné par le Conseil Régional des Hauts-de-France au titre de la promotion sociale.
- Un tarif employeur.

En acceptant d'accomplir les formalités nécessaires à la prise en charge de ses formations par son employeur, l'auditeur valorise sa démarche individuelle et participe à la mission du Cnam. Il est formellement interdit à un auditeur bénéficiant du tarif individuel de se faire rembourser par son employeur ou par tout autre organisme.

Remboursements

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, l'auditeur peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée.

La demande de remboursement ne peut porter que sur les frais de formation. Le droit d'adhésion annuel reste acquis au Cnam. Passé ce délai de 10 jours francs, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnue par la commission des recours gracieux.

Impayés

En cas d'impayés ou d'incidents de paiement, des frais de gestion seront facturés.

Assiduité aux cours

L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par des feuilles d'état de présence et / ou de connexion à la plate-forme internet lecnam.net.

Ces relevés sont nominatifs et consultables par les enseignants et le service de scolarité du Cnam.

Si votre formation est financée par votre employeur ou un organisme tiers (Pôle emploi, OPCA,...) : l'auditeur doit signer les feuilles d'état de présence et / ou de connexion et les retourner au Cnam sous huit jours. En cas de non retour dans les délais, l'auditeur est redevable du coût de la formation au prorata des heures non émargées.

En cas d'absentéisme :

1. si votre employeur finance votre formation par l'intermédiaire d'un OPCA, il reste redevable des heures non réalisées.
2. si vous êtes demandeur d'emploi financé dans le cadre de la portabilité du DIF ou un autre dispositif du Pôle Emploi, vous êtes redevable à titre personnel des heures non réalisées et une facture vous sera transmise.

Enseignements à distance dispensés par un autre centre régional

Les codes d'accès à la plate-forme Internet lecnam.net seront transmis directement par le centre organisateur. Il appartient à l'auditeur de se renseigner sur l'organisation des enseignements et des examens directement auprès du centre organisateur et de prévenir le Cnam Hauts-de-France au moins 15 jours à l'avance de son souhait de passer l'examen dans la Région.

Les examens de seconde session se déroulent au centre régional à Amiens ainsi que tous les examens pour lesquels l'outil informatique est requis.

Règlement des études

L'auditeur s'engage à respecter le règlement des études du Cnam Hauts-de-France.

Diplôme et expérience professionnelle

Pour obtenir un diplôme du Cnam, il convient, d'une part, de valider la totalité des unités d'enseignement qui le composent et / ou obtenir des dispenses et, d'autre part, de répondre aux exigences d'expérience professionnelle en durée et en qualité. En cas de doute, l'expérience professionnelle peut faire l'objet d'un examen anticipé. Le dossier de demande de diplôme est à retirer auprès de votre centre de rattachement.

Stage en entreprise

Il est possible pour un auditeur de compléter son expérience professionnelle au travers d'un stage conventionné en respect des règles suivantes :

- L'auditeur doit être inscrit au Cnam Hauts-de-France pour l'année universitaire en cours.
- L'objet du stage doit être en lien avec la formation suivie au Cnam.
- La convention de stage est établie pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. Le stage ne peut pas avoir une durée supérieure à 6 mois.

La mise en oeuvre de la convention de stage est conditionnée par l'assiduité aux formations auxquelles l'auditeur est inscrit.

Dans le cas contraire, le Cnam se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à la convention de stage en cours.

L'auditeur doit fournir une attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale.

Accès à Internet

Le bon déroulement des formations implique que l'auditeur puisse accéder à Internet de façon régulière et par ses propres moyens afin de bénéficier des ressources pédagogiques et des informations de scolarité en se connectant à l'espace numérique de formation (ENF) du Cnam.

L'auditeur inscrit s'engage à :

- Disposer d'un équipement informatique ;
- Disposer d'une connexion Internet (ADSL) ;
- Maîtriser l'usage d'un navigateur Internet (Firefox, Chrome, Edge) et ses fonctionnalités (messagerie, news...);
- Maîtriser les logiciels courants de traitement de texte (Word, Excel).

L'utilisation par l'auditeur des ressources mises à disposition sur lecnam.net dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement au Cnam pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Des informations administratives et pédagogiques sont transmises régulièrement via la messagerie lecnam.net intégrée. Le relevé de celle-ci doit être effectué au moins 1 fois par semaine.

Examens

Selon l'enseignement suivi, les aptitudes et connaissances sont évaluées, en contrôle continu, par un examen ou par ces deux modes combinés. Le jour de l'examen, l'auditeur doit obligatoirement se munir de sa convocation et d'une pièce d'identité valide. La carte d'auditeur ne peut faire office de justificatif d'identité.

Modification des coordonnées personnelles

L'auditeur est tenu d'indiquer à l'antenne Cnam de rattachement toute modification de ses coordonnées. L'auditeur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

Assistance technique

Pour tout problème technique, l'auditeur s'adresse par mail à :

HDF_assistance.ENF@lecnam.net

Les questions pédagogiques liées à l'enseignement sont à poser aux enseignants, via la messagerie lecnam.net, lors des séances de face-à-face ou des webconférences.

Signature précédée de la mention lu et approuvé



Attestation de prise en charge du coût de la formation

FORMATION PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DE

Plan de formation
 Période de professionnalisation
 C.P.F.
 C.I.F.

INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

Nom ou raison sociale

Code NAF*
 Numéro Siret*
 * Figurent sur vos bulletins de salaire

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

Adresse

Code postal
 Ville Pays

PERSONNE A CONTACTER DANS L'ENTREPRISE

Nom et prénom

Titre / Fonction
 Téléphone

Courriel

S'ENGAGE A RÉGLER A L'A.G.C.N.A.M. LE COÛT DE LA FORMATION, SOUSCRIT AU BÉNÉFICE DE

Nom

Prénom

Montant total de la prise en charge :

EUROS

(indiquer la somme en toutes lettres)

Intitulé de la formation

Codes des Ue retenues	Nombre d'ECTS	Codes des Ue retenues	Nombre d'ECTS	Codes des Ue retenues	Nombre d'ECTS
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ECTS : Europeans Crédits Transfert System (volume pédagogique) - UE : Unité d'enseignement

CAS DU C.I.F. ET DU P.A.R.E., MENTIONNER LA REPARTITION SUIVANTE :

Montant dû par l'employeur ou organisme : **EUROS**

Montant dû par l'auditeur : **EUROS** à joindre au dossier

L'EMPLOYEUR A-T-IL DEMANDE L'INTERVENTION D'UN ORGANISME DE MUTUALISATION POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION ?

OUI

N° de SIRET de l'organisme de mutualisation :

Nom de l'organisme de mutualisation :

Adresse

Code postal

Ville

Personne à contacter :

Téléphone

Courriel

La facture doit-elle être adressée à cet organisme : OUI NON

En cas d'absence de l'élève aux enseignements, ou de carence ultérieure de l'organisme de mutualisation, pour quelque cause que se soit, l'élève (cas du congé individuel de formation), l'employeur ou l'organisme financeur (autres cas) s'engagent à régler le solde du coût de formation.

NON

1/ Prise en charge par l'employeur

L'attestation de prise en charge est complétée et signée par un membre habilité de l'entreprise.
Une convention de formation est établie et adressée à l'employeur en double exemplaire pour signature.
Les règlements des frais de formation peuvent être joints à la présente attestation par chèque libellé à l'ordre de l'Arcnam Picardie.

2/ Congé individuel de formation

Le stagiaire doit fournir l'attestation de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard dix jours avant la date d'ouverture de la formation.

3/ Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique ou par fax ne peut être prise en considération. L'inscription à certaines formations est soumise à l'agrément préalable du responsable pédagogique. Le Cnam se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou l'élève sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements. Une carte d'auditeur est remise au début de la formation.

4/ Annulation, absence

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient au Cnam, par lettre recommandée, au plus tard dix jours avant la date d'ouverture de la formation.
Passé ce délai, les sommes effectivement dépensées ou engagées seront facturées.
En cas d'empêchement d'un auditeur, l'entreprise peut lui substituer un autre de ses salariés (sous réserve de respect de pré requis).
En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation demeurent exigibles.

5/ Conditions générales

La signature de l'attestation entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions générales d'inscription à la formation.

L'employeur ou l'organisme

Nom et prénom	<input type="text"/>		
Titre / Fonction	<input type="text"/>	Date	<input type="text"/> / <input type="text"/> / 20 <input type="text"/>
Cachet et Signature	<input type="text"/>		

L'élève

Nom et prénom	<input type="text"/>		
Date	<input type="text"/> / <input type="text"/> / 20 <input type="text"/>		
Signature	<input type="text"/>		

Protocole individuel de formation

Conclu dans le cadre de la convention de formation FOAD passée entre le dispensateur de formation Cnam Hauts-de-France et la société

Pré requis :

.....
.....

Article 1er - Contractants

Une convention de formation a été conclue entre la société et le dispensateur de formation Cnam Hauts-de-France, ayant pour objet de former à (intitulé de la formation) Mme / M

Article 2 - Volume horaire, déroulement pédagogique et moyens pédagogiques

Cette formation à distance, d'une durée totale de heures peut se matérialiser par la réalisation d'une formation «mixte», pour partie en présentiel et, pour partie, à distance.

2.1 Formation en présentiel

- Formation individualisée en présence d'un formateur,

et/ou

- Groupe avec formateur en face à face pédagogique,

soit heures de cours (ou de T.P.),

au Cnam Hauts-de-France, à Amiens (avenue des facultés), Lille (8 Boulevard Louis XIV) ou Valenciennes (15 bis Place Jehan Froissart) selon le calendrier ci-après

2.2 Formation ouverte ou à distance

Le stagiaire s'engage à suivre la formation entre le et le pour la durée convenue.

Pendant le temps passé sur l'outil pédagogique (multimédia, plate-forme, ...), le stagiaire formé est accompagné en permanence par le biais d'une messagerie qui lui permet de prendre contact avec le centre de formation (via la plate-forme, email :) afin de poser tous types de questions, tant théoriques que logistiques. De plus, il peut également contacter Anaïs DEWERDT, responsable régionale FOAD.

En tout état de cause, le temps passé sur **l'outil pédagogique** est évalué à heures. Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau à réaliser.

Article 3 - Matérialisation du temps passé

En ce qui concerne la (les) évaluation(s) du stagiaire, celle-ci se matérialise par :

-
-
-

Fait à, le

En trois exemplaires originaux,

Pour le financeur,

Le stagiaire,

Pour le dispensateur de formation,